Sommaire p1/2 Le mot du maire p1/2 Au fil du temps p2/3 Vie du village p3 Ronde autour de l'école p3 Agenda p4 Vu, lu, à noter p4

FOURQUES SUR GARONNE MAIRIE Q

Bulletin municipal U'infos

Le mot du maire,

Ce premier trimestre de l'année a vu se **concrétiser des actions** entreprises l'an dernier!

C'est ainsi que, sous la houlette de l'Association Service et Soins à Domicile (connue sous le sigle ASSAD), s'est mis en place «l'atelier numérique» à destination des séniors. Deux groupes de plus dix participants (ce qui prouve que la demande est importante) ont pu être constitué selon le degré de maîtrise de l'outil informatique : un groupe pour débutant avec le «pack initiation» et un groupe pour les plus expérimentés appelé «pack perfectionnement». Ces groupes se réunissent une fois par semaine à la mairie (local fermé, chauffé, avec WI FI).

Mi-février s'est déroulé le **quatrième Festival de la Bande Dessinée** «La B D est dans le Pré». Cette manifestation est devenue le rendez-vous incontournable des auteurs, des dessinateurs et des amateurs de Bande Dessinée. Le groupe scolaire de Fourques sur Garonne est associé à cette action (voir la ronde autour de l'école) et les enfants sont invités à produire leur propre album.

L'achat par la municipalité de la «**Maison Parage**» est réalisé. Un grand «chantier» ne manquera pas de s'ouvrir associant Municipalité et Population pour imaginer ce lieu, au cœur du village.

De même, j'ai annoncé au dernier conseil que, le **broyeur de végétaux** prévu par les élus de quatre communes est acheté et en dépôt au Mas d'Agenais. Cet outil, dont les modalités d'usage seront définies prochainement, permettra d'apporter une première réponse à l'interdiction de brûler les déchets verts. Il permettra à tous,

Mars 2017 - N°1

municipalités et particuliers, d'apporter une contribution à la protection de l'environnement tout en fournissant de la matière pour les composts.

Les **sujets importants** ne manqueront pas au cours du **prochain trimestre**.

La fin de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** avec son adoption définitive courant avril comme vous l'indique l'article «Vie du Village».

C'est au cours des mois prochains que vont se dessiner les plans et se décider les travaux de **l'aménagement** de la route départementale 933 dans la **traversée de Pont des Sables.** Il y aura une concertation publique avec les commerçants et la population. Chaque propriétaire est déjà contacté par ENEDIS (nouveau nom d'ERDF) pour les nouveaux branchements qui interviendront à la suite de l'effacement par enfouissement du réseau électrique.

J'ai indiqué dans le bulletin de décembre que l'année 2017 serait une **importante année électorale.** L'Agenda vous rappelle les dates des deux tours des présidentielles et des législatives. Quelle que soit votre opinion, je ne saurais trop vous encourager à venir l'exprimer par votre bulletin de vote, comme moi, je le ferai, fidèle à mes convictions. N'oublions pas que nous allons nous engager pour les cinq années qui viennent et que le droit de vote n'a été acquis que par la lutte des citoyens.

Au-delà des animations «régulières et traditionnelles» le calendrier nous invite aux **réjouissances populaires** que sont la Fête du Village et la Fête de la Musique toutes deux organisées par le Comité des Fêtes dont je salue l'ancien/nouveau conseil d'administration. Je n'oublie pas non plus la Fête de l'école qui se déroulera entre les deux.

Enfin, de quoi se réjouir en attendant les coureurs du tour de France le 12 juillet.

Jacques BILIRIT

Au fil du temps ... Au fil du ...

Au cours de ce premier trimestre de l'année 2017, le conseil municipal s'est tenu deux fois : le 23 janvier et le 20 mars. Les sujets suivants ont fait l'objet d'examen et de délibérations:

Plan Local d'Urbanisme : le compte rendu de la séance précise les dates de permanence de l'enquête publique. L'article dans la rubrique «Vie du Village» fait état du résultat de l'enquête et indique le calendrier des dernières opérations après la réunion conduite par Monsieur le Sous-Préfet le 7 février.

Traversée de Pont des Sables : le bureau d'études CITEA et le service des routes du conseil départemental poursuivent leurs échanges concernant la deuxième tranche des travaux pour l'aménagement de la route départementale 933 dans la traversée de la commune au lieu-dit Pont des Sables. Dès que le conseil aura arrêté ses propositions, il les présentera aux habitants sans doute en mai ou en juin, les travaux devant démarrer en septembre.

En attendant, le conseil donne son accord aux constats et aux objectifs proposés et décide :

* de commander les travaux d'effacement des réseaux électriques en inscrivant la dépense correspondant à la part de la commune,

* de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,

* approuve le **plan de financement** présenté. Recensement de la population : l'article «Vie du Village» en donne le bilan.

Logo de la commune : trois esquisses sont présentées par William Miallet c'est la troisième qui est retenue (celle qui figure en en-tête de ce numéro).

Festival de la BD : la quatrième édition se tiendra les 9, 10, 11, 12 février, les deux premiers jours étant réservés aux scolaires.

Au titre des questions diverses lors de ce conseil du 23 janvier:

Le tour de France traverse la commune le 12 juillet.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé a reçu un avis favorable. La commune doit exécuter les travaux dans un délai de 4 ans.

Le conseil «suit» la proposition préfectorale concernant l'indemnité représentative de logement

Au fil du temps ... Au fil du ten

versée aux professeurs non logés.

SAS Locaposte devient gestionnaire des actifs immobiliers de La Poste. L'ancien bail (27 novembre 2003) est résilié et un nouveau bail d'une durée de 9 ans est signé à compter du 1° avril 2017.

Maintien du montant des loyers pour les logements sociaux.

Mise en service de la borne de recharge pour les véhicules électriques le 15 02.

Réflexion à mener au sujet de la prochaine cérémonie des vœux à la population.

Une œuvre d'art sera commandée à Monsieur Philippe Landry (lettres sur bois).

Mise en place par l'ASSAD d'ateliers numériques pour les seniors.

Des conventions de servitude seront signées par le maire au bénéfice du SDEE dans le cadre d'implantation d'ouvrage de distribution publique d'électricité.

Le point le plus important de la séance du 20 mars était le point financier. Il a été procédé à la présentation du Compte Administratif (et du compte de gestion) pour l'exercice 2016 .La production en sera faite lors du prochain numéro au moment du vote du Budget Primitif. Des éléments distribués pour alimenter le débat d'orientation budgétaire il est retenu les points suivants:

- d'une manière générale on constate une reprise de la croissance «molle» dans la zone Euro qui se trouve limitée par plusieurs facteurs (pressions au désendettement, faiblesse du secteur bancaire, environnement extérieur incertain, Brexit, tendance démographique défavorable)

- dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, l'Etat prévoit un déficit de 2,7% du Produit Intérieur Brut (PIB). Cette diminution permet de stabiliser la progression de l'endettement des administrations publiques. Le niveau de dette publique projetée pour 2017 sera de 96 % du PIB (à comparer avec celui de 2016:96,1%!)

- en ce qui concerne les dispositions touchant les collectivités, 2017 sera la quatrième année de baisse des dotations de l'Etat au titre de la «contribution au redressement des finances publiques» (CRFP).

- la réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est abandonnée pour 2017 et la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,4% en 2017.

Les membres du conseil ont approuvé les éléments d'orientation pour la commune à savoir : en matière de fonctionnement continuer la baisse sur certains

3 ... Au fil du temps... Au fil du ...

postes (EDF, Gaz, fournitures regroupées, réceptions et rester vigilant sur les dépenses de personnel) ; en matière d'investissement plusieurs chantiers sont énoncés : aménagement de Pont des Sables, Maison Parage, Maison d'Ecole, petit matériel.

Urbanisme : la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) prévoit que l'Agglo devienne compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme sauf si les communes souhaitent s'opposer à ce transfert.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert. Plusieurs questions diverses font I 'objet d'une présentation:

La machine à laver le sol (salle polyvalente) va être remplacée,

Le plan d'effacement du réseau confié par SDEE à CEPECA sera signé par le maire,

La tarification de la borne électrique est la suivante : abonnement annuel 18€ ttc et cout horaire 1,80 € ttc. Le conseil approuve le protocole présenté par VGA en matière de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) il s'agit des travaux sur la digue.

Pour le recensement et le plu voir les articles correspondants

Les nouveaux statuts du SDEE, modifiés pour accueillir de nouveaux partenaires, sont adoptés par le conseil.

La 4° édition du festival de la BD a connu une nouvelle fois une grosse affluence.

L'opération «de ferme en ferme» du 23 et 24 avril est présentée.

L'acte de vente de la «maison Parage» est passé. Une dernière question est posée à propos du broyeur pour lequel une réunion est prévue au Mas d'Agenais le mercredi 22 mars.

Vie du village ... Vie du village .

PLAN LOCAL D'URBANISME

A la suite de la demande effectuée par Monsieur le Maire auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, l'Enquête Publique pilotée par Madame Christine DOYEN, commissaire titulaire, s'est déroulée du 13 janvier au 11 février comme cela avait été annoncé dans le précédent bulletin. Elle a été prolongée jusqu'au 23 février.

Le procès-verbal de synthèse des observations comprend un document de 170 pages et un document annexe. Dans ces documents l'enquêtrice fait état des observations et des demandes déposées par les 49 habitants qui sont venus en personne ou qui se sont manifestés par écrit ou par téléphone.

Comme l'on pouvait s'y attendre plus de 75% des 3

demandes concernent une modification du zonage des parcelles. Madame DOYEN a également fait état des observations et des réserves formulées par les Personnes Publiques Associées dont les services de

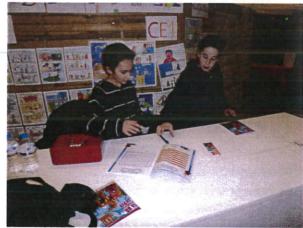
Fin mars, une réponse sera apportée à chacune des questions et le dossier P L U sera modifié en conséquence pour être approuvé par les élus au cours d'un conseil municipal vers la mi-avril. Le dossier est ensuite envoyé à la Préfecture pour avis du contrôle de légalité. Après un mois de délai et sans nouvelles observations, le Plan Local d'Urbanisme est réputé éxecutoire.

RECENSEMENT

Comme cela vous a été présenté dans le bulletin précédent la commune était concernée cette année par le recensement. Monsieur le Maire, au cours du Conseil du 20 Mars, a remercié les trois agents recenseurs pour le travail accompli et l'ensemble de la population pour l'accueil qu'elle leur a réservé.

les premiers éléments recueillis montrent une légère progression du nombre d'habitants de la commune. L'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Nationale Etudes Economiques) traite les données rassemblées et communiquera les chiffres définitifs en Avril.

Ronde autour de l'école...



La photo ci-dessus montre des enfants de l'école dédicaçant l'Album 2017 des élèves de Fourques sur Garonne à l'occasion du Festival de la Bande Dessinée «La BD est dans le Pré».

Restaurant Scolaire: Avec l'aide du plan nutritionnel de la diététicienne d'API, les élèves de CM1 et de CM2 ont établi eux-mêmes les menus du restaurant scolaire pour la semaine du 12 au 16 juin 2017.

Pique-Nique : le 22 juin (date à inscrire sur vos agendas!), au parc municipal et à la salle polyvalente, les enfants de l'école participeront au Défi National «Mangeons des Fruits et des Légumes». Un Pique-Nique géant, des animations et des jeux sont au programme de cette journée. Les producteurs locaux tiendront des stands de fruits et de légumes.

Calendrier des manifestations connues à ce jour

Noter...

AVRIL



Dimanche 23 (8h à 18h) MAIRIF Bureau de vote Elections présidentielles 1er tour

Dimanche 30 (Après-midi) Salle polyvalente

LOTO

Organisé par «l'Elan Fourquais»



Vu... Lu... à Noter...

L'année 2017 est une année électorale. «L'Agenda» vous donne les dates des prochaines élections.

Le seul bureau de vote de Fourques sur Garonne est situé à La mairie. Il sera ouvert de 8 heures à 19 heures pour les élections présidentielles.

Les électeurs doivent se présenter avec leur carte d'électeur et une pièce d'identité.

Il faut, bien sûr, pour pouvoir voter être inscrit sur la liste électorale.

MAI

Mardi 2 (matin) ÉCOLE

Rentrée des classes Dimanche 7

(8h à 18h) MAIRIE Bureau de vote Elections présidentielles 2ème tour

Dimanche 7 (Soirée)

Salle polyvalente

LOTO

Organisé par «l'ARAC»

Lundi 8

(Fin de matinée

horaire à confirmer)

Monument aux morts

COMMEMORATION **ARMISTICE 1945**

Leudi 25

(Après-midi)

Salle polyvalente

LOTO

Organisé par l'Elan Fourquais

Samedi 27, Dimanche 28 (Journée)

Stade

TOURNOI DE FOOT

Organisé par

L'Avenir Caumont Fourques

JUIN

Vendredi 2, Samedi 3, Dimanche 4 (Journées et soirées)

Parc et Salle Polyvalente

FETE DU VILLAGE

Organisée par le Comité des fêtes

Dimanche 11 (8h à 18h) A Noter... MAIRIE

> Bureau de vote Elections léaislatives

> > 1er tour

Samedi 10, Dimanche 11 (Journées et soirées)

Parc et Salle Polyvalente

DEFILE AUTOMOBILE

Organisé par le Deuch' Caumont Club

A Notes... MAIRIE

Dimanche 18 (8h à 18h)

Bureau de vote Elections léaislatives

2ème tour

Vendredi 23, Samedi 24

Salle polyvalente

FETE DE L'ECOLE

Organisée par les Enseignants et l'APE

Samedi 24 (soirée)

Place de la Mairie

FETE DE LA MUSIQUE

Organisée par le Comité des fêtes

Vu... Lu... à Noter...



Vu... Lu... à Noter...

CARTE NATIONALE d'IDENTITE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) engagé par le ministère de l'intérieur, l'instruction et la délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) ont changé. Comme pour les demandes de passeports les nouvelles modalités dématérialisées permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, valable 15 ans et gratuite (sauf en cas de perte ou de vol).

A partir du 15 mars 2017, les citoyens devront impérativement effectuer leur demande de CNI dans l'une des 16 mairies du Lot et Garonne équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, quel que soit leur lieu de résidence. Autour de Fourgues sur Garonne on note les communes suivantes : Casteljaloux, Marmande, Miramont de Guyenne, Tonneins.